

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 17 FÉVRIER 2026 à 20 H 00

CONVOCAION DU 12 FÉVRIER 2026

ORDRE DU JOUR

Délibération d'ester en justice - délégation au Maire
Adhésion au service Conseil en Énergie développée
par Territoire d'énergie Eure-et
Local communal ancienne poste
Demande de subvention de l'école d'Unverre pour voyage scolaire
Demande de subvention de France Victimes 28
Demande de soutien de Relais Eure-et-Loir
Demande de participation suite à une fuite d'eau
Travaux – projets - état d'avancement
Comptes rendus syndicats et commissions
Informations et questions diverses

Quorum :
Nombre de conseillers : 14
Présents : 11
Excusé : 1 dont 1 procuration
Absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Unverre, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire**.

Étaient présents :

M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Pascal BULOIS, M. Vincent NOUVELLON, M. Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, Mme Patricia HUET, Mme Émilie DAVIGNON, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Sébastien THIROUARD, Mme Aurélie LACROIX, Mme Laëtitia RAINOT VALLEE (*pouvoir à Mme Émilie DAVIGNON*)

M. Laurent PIAUD a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal du 20 janvier 2026, Mme le Maire et le secrétaire de séance du 20 janvier 2026 sont invités à signer le registre.

Ordre du jour

Délibération d'ester en justice – délégation au Maire délibération n°26-03

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 11° et 13° et L 2122-23 ;

Considérant que le code général des collectivités territoriales permet au maire de recevoir une délégation permanente pour ester en justice sur délégation générale du conseil municipal et pour la durée de son mandat.

Considérant qu'en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Maire peut être autorisé à recevoir délégation permanente pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour l'ensemble des juridictions, pour tous les degrés d'instance, pour tous types d'action ; pour régler les litiges, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice et experts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉLÈGUE à Mme le Maire le pouvoir d'intenter toutes actions en justice et de défendre les intérêts de la commune dans toutes les instances devant les juridictions administratives, civiles et pénales ; pour toute action quelque en soit leur nature, tant en demande qu'en défense, en référé qu'au fond ; en première instance, en appel et en cassation ; de se constituer partie civile ; d'engager une médiation administrative ou une conciliation civile afin d'obtenir une transaction ; de désigner un avocat ou un auxiliaire de justice, de fixer et régler ses honoraires, le cas échéant.

Adhésion au service Conseil en Énergie développée par Territoire d'énergie Eure-et-Loir

délibération n°26-04

Mme le Maire rappelle que les dépenses énergétiques des collectivités représentent une part non négligeable de leur budget de fonctionnement.

À cet égard, soucieux d'aider ces dernières à mieux maîtriser leurs dépenses et leurs consommations d'énergie ainsi qu'à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a développé un service mutualisé de suivi énergétique des bâtiments publics. À travers l'intervention de conseillers spécialisés, ce service consiste globalement à :

- Réaliser des études énergétiques sur le patrimoine bâti des communes,
- Assurer un suivi (analyse des consommations et dépenses d'énergies, identification des dérives de consommation, optimisation des contrats, propositions d'actions de maîtrise de la demande en énergie, hiérarchisation des priorités...)
- Accompagner techniquement et financièrement les projets de rénovation énergétique et développer les énergies renouvelables
- Sensibiliser les élus, les agents et les utilisateurs de locaux à l'efficacité et à la sobriété énergétique

Dans ce cadre, le partenariat proposé par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir permet aux communes de bénéficier d'une assistance technique durable et de les aider à construire une véritable stratégie énergétique applicable à leur patrimoine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune, à la date du 01/01/2025, au service Conseil en Énergie développée par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

APPROUVE le règlement de service élaboré à cet effet par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, lequel précise les modalités d'exercice du service.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Local communal ancienne poste délibération n°26-05

Mme le Maire rappelle au conseil que le local communal sis 3 rue du professeur Félix Lejars est vacant depuis le 1^{er} novembre 2022. Lors d'un précédent conseil, Mme le Maire avait informé les conseillers qu'une personne était intéressée par ce local pour exercer son activité professionnelle libérale. La personne souhaiterait rentrer dans les lieux dès le 16 mars 2026 et il est nécessaire de rédiger un bail de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

APPROUVE location du local sis 3 rue du professeur Félix Lejars

DECIDE d'établir un bail professionnel correspondant à la profession du futur locataire

FIXE le montant du loyer mensuel à **250,00 €** (deux cent cinquante euros) **net de taxes** (art. 261 D, 2° du C.G.I.) payable d'avance le premier jour de chaque mois auprès de la Trésorerie de Châteaudun.

FIXE le montant du dépôt de garantie à **250 €** (deux cent cinquante euros), représentant un mois de loyer, payable auprès de la Trésorerie de Châteaudun avant l'entrée en jouissance, lors de la remise des clés, après l'état des lieux.

DONNE TOUS POUVOIRS à Mme le Maire pour établir et signer le bail

Demande de subvention de l'école d'Unverre pour le voyage scolaire des CE2-CM1-CM2

délibération n°26-06

Mme le Maire procède à la lecture du courrier des élèves de CE2-CM1-CM2 du pôle scolaire des Sorbiers. Cette année, 40 élèves de l'école d'Unverre souhaiteraient partir en classe de découverte à Tamnies dans le Périgord du 18 au 22 mai 2026. Le budget est de 420 € par enfant. Pour certaines familles, cela pourrait s'avérer difficile de payer, c'est pourquoi la classe de CE2-CM1-CM2 demande à la commune un soutien financier. Pour rappel, l'an passé, la commune avait participé à raison d'1.65 € par habitant, population totale (1212 habitants au dernier recensement de la population) soit 1999.80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention à raison d'1.65 € par habitant, population totale (1212 habitants au dernier recensement de la population) en vue de participer financièrement à leur projet classe

découverte à Tamnies dans le Périgord.

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2026 la somme de 1999.80 € à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé »

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Demande de subvention de « France Victimes 28 » délibération n°26-07

« France Victimes 28 est une association d'aide aux victimes d'infraction départementale conventionnée et agréée par le Ministère de la justice. L'association a pour objet d'accueillir, d'écouter, d'informer les victimes et leurs proches sur leurs droits et les procédures, les accompagner dans leurs démarches judiciaires, administratives ou privées (assurances), leur apporter un soutien d'ordre psychologique, et ce, à tous les stades de la procédure pénale et au besoin les orienter vers les services ou professions spécialisées. Plus généralement, l'association pourra décider de toutes modalités complémentaires lui permettant d'assurer la prise en charge des victimes. Mme le Maire procède à la lecture de leur courrier. C'est en participation à leurs actions en faveur des victimes d'infractions que l'association « France Victimes 28 » sollicite la commune d'Unverre pour une subvention au titre de l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de ne pas verser de subvention à « France Victimes 28 »

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Demande de soutien de « Relais Eure-et-Loir » délibération n°26-08

« Le Relais » est une solution adaptée et gratuite pour les particuliers et permet la collecte sélective des T.L.C (textile, linge de maison, chaussures). La filière textile est en difficulté depuis le second semestre 2024. Les hausses de charge notamment l'énergie, mais surtout les baisses de prix à l'export et pour les matières à recycler ont dégradé fortement la rentabilité financière du « Relais ». Néanmoins avec l'appui de l'Etat, des collectivités, ils ont obtenu un soutien exceptionnel de l'éco-organisme correspondant à 0.2 centimes d'euro par article TLC mis sur le marché en 2025 pour une demande des opérateurs de 0.4 centimes d'euro. Les discussions sont en cours pour 2026. Mme le Maire procède à la lecture de leur courrier dans lequel « le Relais » demande un soutien pour continuer à développer la collecte sur notre territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de verser une subvention à « Relais Eure-et-Loir » d'un montant de 150 €

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Demande de participation à la suite d'une fuite d'eau délibération n°26-09

Mme le Maire rappelle au conseil que le chauffe-eau du local communal sis 30 rue du professeur Félix Lejars a été changé en août 2025. La locataire a reçu sa facture d'eau d'un montant de 1423.85 € pour 296 m3 consommés depuis son arrivée soit le 30 novembre 2024 jusqu'à novembre 2025. Cette consommation inhabituelle résulte très probablement du chauffe-eau qui devait être défaillant depuis sa remise en service après les inondations. Au vu de cette facture et dans le doute, le SMO a changé le compteur d'eau le 28 novembre 2025. Nous avons procédé à son relevé le 12 février 2026 afin de déterminer la consommation moyenne de la locataire. Il se trouve qu'elle n'a pas encore consommé 1 m3 en un peu plus de 2 mois. N'étant pas responsable de cette consommation excessive, la locataire demande à la commune s'il est possible de prendre en charge la facture. Nous ne pouvons décevoir pas laisser la locataire assumer toute seule cette facture. Etant en règle au niveau de ses paiements de loyer depuis le début, Mme le Maire propose de lui octroyer la gratuité de son loyer sur les 4 prochains mois et fixer le montant du loyer du 5ème mois à 146 € HT soit 175.2 € TTC (son loyer actuel est 254.48 €HT soit 305.38 €TTC). Il lui resterait à sa charge l'abonnement du compteur d'eau, celui de l'assainissement et le montant de sa consommation estimée à 6 m3 à l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer à la locataire sis 30 rue du professeur Félix Lejars la gratuité de son loyer pendant 4 mois (mars, avril, mai, juin 2026)

DECIDE de fixer le montant du loyer du 5^{ème} mois soit juillet 2026 à 146 € HT, 175.2 € TTC
DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Travaux – projets – état d'avancement

Marché « Aménagement de la cour de l'école maternelle » délibération n°26-10

Mme le Maire rappelle qu'il avait été décidé de procéder à un appel d'offre pour l'aménagement de la cour d'école maternelle. La diffusion de l'appel d'offres a pris fin le lundi 09 février à 12H00. Les ouvertures des plis ont eu lieu en commission MAPA le mardi 10 février 2026 à 18H00.

Lors de l'ouverture des plis, nous avons découvert deux réponses :

- L'entreprise PIGEON TP CENTRE IDF en co-traitance avec l'entreprise PAYSAGES JULIEN & LEGAULT. Leur proposition est de 66 474.16 € HT soit 79 768.99 € TTC
- L'entreprise AU JARDIN TRANQUILLE en partenariat avec l'entreprise EIFFAGE. Leur proposition est de 195 447 € HT soit 234 536.40 € TTC

Eure-et-Loir Ingénierie, ayant la mission de maîtrise d'œuvre, a ensuite procédé à l'analyse des offres. Au vu des offres, Eure-et-Loir Ingénierie nous propose de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON TP CENTRE IDF en co-traitance avec l'entreprise PAYSAGES JULIEN & LEGAULT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'offre de l'entreprise PIGEON TP CENTRE IDF en co-traitance avec l'entreprise PAYSAGES JULIEN & LEGAULT

AUTORISE Mme le Maire à passer commande et à signer tout document inhérent à cette opération.

Le tracteur CLAAS ARION 450 : le nouveau tracteur est arrivé à l'entreprise DEPUSSAY, les aménagements ont été faits, il est assuré et le service technique est allé le chercher le mardi 10 février 2026. L'agent qui se sert principalement du tracteur remercie le conseil municipal pour l'achat de celui-ci.

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal n°20-40 du 25 mai 2020,

Mme le Maire informe les membres présents qu'elle a accepté :

-le devis I-26-01-3 de l'entreprise Y'NET Nettoyage pour le nettoyage des vitres de la salle des fêtes d'un montant de 195.48 € TTC

-le devis I-26-01-2 de l'entreprise Y'NET Nettoyage pour le nettoyage des vitres de l'école d'un montant de 654.67 € TTC

-le devis 26-01-3579 de l'entreprise SARL GRAFFIN LAURENT pour la fourniture et la pose de dalles plafond (hydrofuge) pour le plafond des vestiaires du stade d'un montant de 1041.47 € TTC.

-le devis n°72800001372 de LA POSTE pour la distribution du bulletin municipal d'un montant de 247.53 € TTC

-le devis DE89324 de l'entreprise VIAUD pour le changement du thermostat (mini-sit) pour le four de la cantine d'un montant de 774.96 € TTC

-le devis 1444832 de l'entreprise PERCHE MATERIAUX pour des pièces de tracteur tondeuse et tondeuse (lames et autres) d'un montant de 170.75 € TTC

-le devis de la cordonnerie S.GUILLET pour l'achat de 4 cadenas pour le service technique d'un montant de 118.40 € TTC

-le devis 130028500 de l'entreprise ADIS-HEEGEO pour l'achat de produits d'entretien pour l'école et les salles associatives (essuie-mains, papier toilettes...) d'un montant de 1400.94 € TTC

-le devis 26-01-04 de l'entreprise ISOSEC pour l'entretien du déshydrateur de l'église et la fourniture de la filtration pour l'année d'un montant de 474 € TTC

-le devis 26-01-05 de l'entreprise ISOSEC pour l'entretien du déshumidificateur et du déshydrateur du musée-école et la fourniture de la filtration pour l'année d'un montant de 258 € TTC

-le devis 327091 de l'entreprise COBALYS SAS ESPACES VERTS pour l'achat d'un bidon de nettoyant pour le terrain de tennis d'un montant de 101.26 € TTC

-le devis 75512 de l'entreprise SOLFA CARBURANTS pour l'achat de GNR premium (4500 litres) pour les tracteurs et du gasoil (700 litres) d'un montant de 6662.22 € TTC

-le devis D01526 de l'entreprise COUVERTURE UNVERROISE pour le démoussage des murs de la salle des fêtes d'un montant de 2122.44 € TTC

-le devis 000033 de l'entreprise SAS BOULAY pour l'achat de roues pour la lame à neige d'un montant de 122.42 € TTC

-le devis 3260 du CENTRE DE FORMATION GOUPIL pour la formation habilitation électrique d'un agent du service technique d'un montant de 390 € TTC.

- le devis D26020085 de l'entreprise DAMIENS PERE ET FILS pour la fabrication d'une pergola dans la cour d'école maternelle d'un montant de 4371.84 € TTC
- le devis des CARS LECUYER pour l'aller-retour école-Bouville-transport de 51 personnes d'un montant de 412 € TTC

Comptes rendus syndicats et commissions

- Mme Maryvonne THOUSEAU nous fait le point sur sa réunion SICTOM : Orientation budgétaire et projet d'agrandir la déchetterie de Brou. La taxe des enlèvements d'ordures ménagères n'augmente pas.

- Mme Céline SAINT LO et M. Laurent PIAUD nous informe sur leur réunion avec le SISS : Orientation budgétaire : maintien des tarifs de 2025 sur 2026.

- Mme Patricia HUET nous fait le point sur l'assemblée générale d'ELI : Pour le compte 2025 : 352 membres dont 317 communes, 10 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération, 19 syndicats, 3 EPA (dont le SDIS) et le Département.

10 missions proposées sur adhésion

34 agents en 2026 contre 31 agents en 2025

Budget 2025 : Dépenses de fonctionnement en baisse de 10 000 € par rapport à l'an dernier (la baisse est liée à une baisse de masse salariale (-145 000 € lié à des problèmes de recrutement). La masse salariale représente la très grande majorité des dépenses (1 600 000 €)

Les Recettes (2 000 000 €) : 50% cotisations (augmentation des cotisations de 100 000 €) : 29 % des prestations (mais en diminution : moins de projets bâtimentaires, contrôle ANC ...) recette restante : subventions (agences...) + participations du département

Excédent de 146 000 €

Orientation budgétaire 2026 : grille tarifaire révisée

Assainissement collectif : 0.80€ / hab DGF

Assainissement non collectif : 0.20€ / hab DGF

Voirie : 1.23 € / hab DGF

Instruction des autorisations d'urbanisme : 1.40 € / hab DGF + 140 € eq PCMI

Assistance administrative et juridique : 1.20 € / hab DGF

Délégué à la protection des données (DPD) mutualisé : forfait de 210 € à 5 800 €

Incertitudes sur le montant des prestations qui seront réalisées (contexte élections, baisse des dotations ...) sur les adhésions 2027 (démission possible jusqu'au 30 juin)

Lancement d'une démarche prospective pour écrire la feuille de route 2026-2031

Achat de matériels pour être conforme aux demandes des agences lors des suivis STEP ; de logiciels

Deux présentations en fin de réunion :

Règlementation relative à la prévention des risques et à la coordination de chantiers : désignation d'un coordinateur SPS (sécurité de protection de la santé) lorsque deux entreprises travaillent à la suite ou en même temps. Même pour des travaux de voirie inférieurs à 100 000 € il faudrait désigner quelqu'un.

Augmentation définitive des plafonds de la commande publique, parution au journal officiel le 29 décembre 2025 pour deux domaines : travaux : passage de 40 000 à 100 000 € (à partir du 01 janvier 2026) et fournitures : passage de 40 000 à 60 000 € (à partir du 01 avril 2026) : Procédure gré à gré sans passage ni par la publicité ni par mise en concurrence. Néanmoins, en cas de contrôle il faudra prouver avoir choisi une offre pertinente, avoir fait une bonne gestion des deniers publics, mettre à disposition tous les éléments de choix, ne pas retenir toujours le même opérateur s'il y a concurrence dans le domaine.

Leur prochaine réunion a lieu le 09 mars 2026.

- M. Nicolas LIGNEAU nous indique qu'il a assisté à une réunion du SMAR, principalement portée sur l'orientation budgétaire.

Informations et questions diverses

- Remerciements de la BAJE pour la subvention qui leur a été versée en 2025.
- L'agent du restaurant scolaire qui est à la retraite depuis le 01 janvier 2026 a été remplacé. L'agent remplaçant a commencé le 05 janvier 2026 et tout se passe très bien.

- Organisation du bureau de vote :

De 8H00 à 10H30 : Mme Marie-Dominique PINOS - M. Laurent PIAUD – M. Pascal BULOIS –
Mme Céline SAINT LO

De 10H30 à 13H00 : Mme Maryvonne THOUSEAU – Mme Stéphanie HOUSSAYE –
M. Nicolas LIGNEAU

De 13H00 à 15H30 : Mme Laëtitia RAINOT VALLÉE – Mme Émilie DAVIGNON – Mme Patricia HUET

De 15H30 à 18H00 : M. Vincent NOUVELLON – M. Anthony FURET – M. Sébastien THIROUARD

TOUR DE TABLE

- Mme Maryvonne THOUSEAU nous fait remarquer que le panneau indiquant « route inondée » était mal placé. Nous l'informons que nous avons déjà contacté le conseil Départemental à la suite d'une remarque d'administré à ce sujet. Le conseil Départemental place des panneaux là où il est possible d'opérer un demi-tour sans danger et ils ne peuvent pas poser de panneaux à toutes les maisons.

- M. Laurent PIAUD nous demande si nous avons du nouveau pour les chiens errants à la Camusière. Nous l'informons que les gendarmes sont prévenus et nous souhaiterions faire intervenir « Lukydogs capture » (avec qui nous avons une convention) mais il faut que les chiens soient sur place pour qu'ils puissent intervenir et malheureusement ces chiens sont très mobiles.

- Mme Patricia HUET nous demande s'il faut prévoir une réunion préparatoire pour le budget. Nous l'informons dès que nous serons prêts pour l'organiser. Mme Patricia Huet nous informe qu'elle a fait part à quelques membres engagés de la paroisse sur des disfonctionnements observés (décorations de Noël branchés sur des multi prises...) lors du contrôle de l'église

M. Anthony FURET nous indique que le service technique effectue actuellement des travaux dans le logement au-dessus de la mairie. Mme Marie-Dominique PINOS lui indique qu'il serait bien également de refaire la tapisserie. M. Anthony FURET nous indique aussi que le SMO a fermé l'eau à la bouche à clé car il y avait une fuite sur les toilettes place de l'église. Nous ferons intervenir l'entreprise SB'O dès que possible.

Prochaine séance le 09 mars 2026 à 20h00

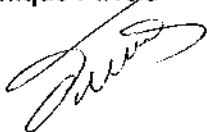
Séance levée à 22h15

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 17 février 2026 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT)

26-03	Délibération d'ester en justice – délégation au Maire
26-04	Adhésion au service Conseil en Énergie développée par Territoire d'énergie Eure-et-Loir
26-05	Local communal ancienne poste
26-06	Demande de subvention de l'école d'Unverre pour le voyage scolaire des CE2-CM1-CM2
26-07	Demande de subvention de « France Victimes 28 »
26-08	Demande de soutien de « Relais Eure-et-Loir »
26-09	Demande de participation à la suite d'une fuite d'eau
26-10	Marché « Aménagement de la cour de l'école maternelle »

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 17 février 2026 à 20 H 00

Le Maire,
Mme Marie-Dominique PINOS



Le Secrétaire de séance,
M. Laurent PIAUD

